



PRÉFET DES LANDES

Avis d'ouverture d'une enquête unique préalable à

- **l'autorisation de construire et d'exploiter la canalisation DN 100 Biscarrosse-Est/Parentis-Ouest,**
- **la déclaration d'utilité publique des travaux d'établissement et de l'exploitation de la canalisation DN 100**
 - **l'autorisation dite « loi sur l'eau » relative à la construction de la canalisation**

Une enquête publique unique sera ouverte **du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016 inclus**, dans les formes prévues par le code de l'environnement en vue de l'opération de construction et d'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel entre Biscarrosse Est et Parentis-en-Born Ouest.

Le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement restera déposé en mairie de Biscarrosse et de Parentis-en-Born pendant 33 jours entiers et consécutifs **du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles des mairies et consigner ses observations, sur les registres à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet dans chacune d'entre elles.

Toutes observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la même période à l'adresse de la mairie de Parentis-en-Born (avenue Maréchal Foch BP 42 – 40160 Parentis-en-Born), siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre ou présentées directement au commissaires-enquêteur qui recevra le public dans les mairies aux jours et heures fixées ci-après :

BISCARROSSE :
le samedi 9 janvier 2016 de 10h00 à 12h00,
le mardi 12 janvier 2016 de 9h00 à 12h00,

PARENTIS-EN-BORN :
le lundi 21 décembre 2015 de 9h00 à 12h00,
le samedi 16 janvier 2016 de 10h00 à 12h00,
le vendredi 22 janvier 2016 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête et au regard des conclusions du commissaire-enquêteur, le Préfet des Landes pourra, le cas échéant, autoriser la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel entre Biscarrosse et Parentis-en-Born, déclarer d'utilité publique les travaux nécessaires à la construction et à l'exploitation et autoriser le projet au titre de la réglementation dite « loi sur l'Eau ».

Le tribunal Administratif de Pau a désigné M Daniel DECOURBE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme X en qualité de Commissaire -enquêteur suppléant

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées dans les mairies de Biscarrosse et Parentis-en-Born et à la Préfecture des Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L'arrêté d'ouverture d'enquête DAECL n°2015-768 est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

Le 1^{er} décembre 2015
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur,
signé
Cédric BOUET